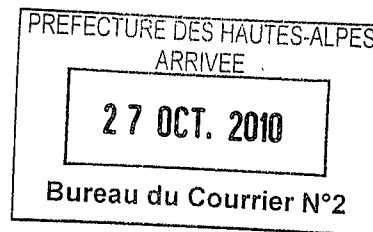


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 18 octobre 2010

Convocation du : 11 octobre 2010



**Objet :** Maison des Services au Public.  
Demande de subvention FSE - 2011 & 2012

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

Etaient présents : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset  
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Vice-Président chargé des services aux habitants, Jean-Louis PELLOUX, propose aux conseillers communautaires de compléter les demandes de subventions auprès des autres partenaires financiers potentiels pour garantir le fonctionnement de la MSAP en 2011 & 2012. Jean-Louis PELLOUX rappelle les compétences mises en œuvre pour organiser des actions de formation à destination de différents publics, soit :

- Formation ouverte à distance,
- Sensibilisation aux filières d'apprentissage,
- Sensibilisation aux métiers à la personne
- Accompagnement à la maîtrise des TIC

Ces actions pourraient être soutenues financièrement par le fonds social européen (FSE).

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à **51 910 € TTC** pour 2 ans.

Le Vice-Président propose de solliciter **25 955 €** auprès du FSE ; les autres partenaires publics Région, Communauté de Communes des Deux Buëch, Mairie de Veynes,... contribueront également à hauteur de **25 955 €** selon le plan de financement suivant :

Région :	13 224 €
Autofinancement Communauté de Communes des Deux Buëch et Mairie de Veynes	10 382 €
Apport en nature	2 349 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 19  
pour : 19  
abstention : 0  
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président, Michel Mesclé

